

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
13	absence d'une société à une Assemblée Générale	27,50 €
	départ non autorisé avant la fin de l'AG	14,00 €
56	non communication dans un délai de 15 jours d'un changement intervenu dans les statuts et/ou la composition du comité	5,50 €
72	absence d'une demande d'affiliation pour un membre	8,50 €
73 (6)	pas d'accord de la société à laquelle le joueur est affilié ou pas d'information à la Fédération (amende à payer par le club où le joueur a joué sans autorisation)	14,00 €
82	fausse signature	27,50 €
84	non-validation des licences dans les délais par licence	3,00 €
	absence de liste renseignant sur les noms, prénoms et adresses des titulaires	14,00 €
	non-présentation d'une licence	3,00 €
	envoi tardif de la liste, par jour de retard	5,50 €
85	non présentation de la licence ou carte coach par licence	4,50 €
	non contrôle des licences min/scol/cad avant le match par licence	3,00 €
	non présentation de la licence collective à l'organisateur des tournois min/scol par équipe	22,00 €
	non-contrôle des licences par l'organisateur des tournois min/scol par équipe non contrôlée	11,00 €
96	pas d'envoi d'une lettre de sortie	14,00 €
107	absence d'antennes	14,00 €
	terrain et/ou filet non réglementaire	14,00 €
108	<u>Equipes seniors et juniors</u>	
	maillot non conforme	Pas d'autorisation de jouer

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
	<u>Equipes minimales, scolaires et cadets</u>	
	maillot non conforme par joueur par rencontre	1,00 €
	short non conforme par joueur par rencontre	3,00 €
	<u>Equipes 1,2,3,4 seniors et juniors</u>	
	aucune numérotation	l'équipe perd 3-0 par forfait
	numérotation non conforme par équipe	14,00 €
	<u>Equipes minimales, scolaires et cadets</u>	
	numérotation non conforme par équipe	3,00 €
112	envoi tardif d'une feuille de match	22,00 €
	perte d'une feuille de match	55,00 €
	absence d'enveloppe suffisamment affranchie	3,00 €
	envoi tardif des feuilles de matches des tournois min/scol par l'organisateur	33,00 €
113	non fourniture de ballons par ballon	1,00 €
114	présentation d'une trousse médicale non conforme ou absence d'une trousse médicale	3,00 €
116	<u>forfait déclaré - plus de 3 jours à l'avance avec confirmation écrite</u>	
	vétérans, seniors, juniors	8,50 €
	cadets	4,50 €
	scolaires, minimales	3,50 €
	<u>forfait déclaré - plus de 3 jours à l'avance sans confirmation écrite</u>	
	vétérans, seniors, juniors	22,00 €
	cadets	11,00 €
	scolaires, minimales	9,00 €
	<u>forfait déclaré - moins de 3 jours à l'avance avec confirmation écrite</u>	
	vétérans, seniors, juniors	19,50 €
	cadets	10,00 €
	scolaires, minimales	7,50 €

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
---------	---------------	-------------

forfait déclaré - moins de 3 jours à l'avance
sans confirmation écrite

vétérans, seniors, juniors	33,00 €
cadets	16,50 €
scolaires, minimes	13,00 €

forfait non déclaré

plus paiement des frais de déplacement de l'équipe et des arbitres suivant le tarif fixé pour le déplacement des arbitres plus paiement de l'indemnité des arbitres selon le tarif fixé annuellement par le Conseil d'Administration

vétérans, seniors, juniors	44,00 €
cadets	22,00 €
scolaires, minimes	16,50 €

forfait déclaré par le CA (licence non valable ou infraction du six de base)

vétérans, seniors, juniors	44,00 €
cadets	22,00 €
scolaires, minimes	16,50 €

117	déclaration forfait par le CA pour une équipe pour absence de l'équipement technique réglementaire et/ou d'une feuille de match réglementaire plus paiement des frais de déplacement de 50% par joueur de l'équipe et de 100% des arbitres suivant le tarif fixé pour le déplacement des arbitres plus paiement de l'indemnité des arbitres selon le tarif fixé annuellement par le Conseil d'Administration	82,00 €
119	mise à disposition tardive de la salle	14,00 €
125	non-communication des équipes dans les délais par équipe	14,00 €
135	forfait général	
	par équipe senior avant la publication du programme	164,50 €
	par équipe senior après la publication du programme	137,00 €
	par équipe junior/cadet avant la publication du programme	109,50 €
	par équipe junior/cadet après la publication du programme	96,00 €
	par équipe scol/minime avant la publication du programme	82,00 €
	par équipe scol/minime après la publication du programme	68,50 €

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
137	non-communication dans les délais des dates et heures de réservation	27,50 €
146	retrait d'une équipe inscrite de la Coupe de Luxembourg ou de la Coupe FLVB	82,00 €
147	non-respect de la date limite de communication (au cas où la rencontre aura lieu chez l'adversaire 80% de l'amende sont transférés au compte de l'adversaire)	27,50 €
	non-respect de la nouvelle date	27,50 €
	déclaration de forfait par le CA pour les 2 équipes	55,00 €
121	non-exécution de l'obligation de mettre à disposition de la Fédération deux arbitres par équipe participant au championnat par arbitre manquant	276,00 €
	absence de degré d'arbitre requis	193,00 €
179	remplacement de l'arbitre désigné par un arbitre de la même société ayant plus d'un degré en moins	8,50 €
	remplacement d'un arbitre désigné par une personne n'ayant aucun degré	11,00 €
	interchangement des arbitres désignés par la commission des arbitres	5,50 €
	participation aux frais pour le remplacement d'un arbitre décommandé plus de 3 jours et moins de 10 jours à l'avance	22,00 €
	remplacement d'un arbitre à assurer par la commission des arbitres moins de 3 jours avant une rencontre	55,00 €
185	<u>non-observation du délai</u> moins de 8 jours	14,00 €
	plus de 8 jours	27,50 €
	plus d'un mois	55,00 €
186	tenue d'arbitrage non réglementaire	5,50 €
188	indemnisation des arbitres non exécutée avant le match par arbitre	3,00 €

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
190	<u>absence de l'arbitre désigné ou de son remplaçant lors d'une rencontre officielle</u>	
	1. Absence	83,00 €
	2. Absence	110,50 €
	3. Absence	165,50 €
	<i>et l'arbitre est rétrogradé au degré immédiatement inférieur, et son club doit payer les frais de déplacement des équipes dans le cas où la rencontre ne peut pas avoir lieu</i>	
	absence du marqueur ou d'un juge de ligne lors d'une rencontre officielle internationale	110,50 €
191	absence du marqueur de la société désignée	8,50 €
	<i>a) en plus la société doit payer le déplacement (frais 2e arbitre 3e degré) et les frais de déplacement du remplaçant si la rencontre a lieu avec un marqueur d'une autre société</i>	
	<i>b) en plus les frais du 1er et 2e arbitre, ainsi que les déplacements du 1er et 2e arbitre et de l'équipe adverse</i>	
200 (a) b)	article 80: production de faux documents ou fausses déclarations	55,00 €
	article 115: non-respect de la limitation des joueurs transférés	27,50 €
	article 194: absence non motivée lors de 2 séances du cadre national	5,50 €
	article 196: absence non motivée d'un joueur d'un cadre national sur laquelle la responsabilité de sa société est engagée: amende de la société allant de	137,00 €
	à	821,00 €
	article 197: contraventions aux directives des responsables amende pour le joueur allant de	27,50 €
	à	137,00 €
	article 198: infraction à l'interdiction de jouer	27,50 €

Liste des amendes saison 2023/2024

New index
921,4

article	contravention	montant (€)
205	carte jaune (avertissement)	
	1.fois	5,50 €
	2.fois	14,00 €
	3.fois	27,50 €
	4.fois	55,00 €
	5.fois et suivantes	82,00 €
	carte rouge (pénalité)	
	1.fois	11,00 €
	2.fois	16,50 €
	3.fois	33,00 €
	4.fois	66,00 €
	5.fois et suivantes	88,50 €
	carte jaune et rouge tenus ensemble (expulsion)	
	1.fois	55,00 €
	2.fois	88,50 €
	3.fois	110,50 €
	carte jaune et rouge tenus séparément (disqualification)	
	1.fois	83,00 €
	2.fois	110,50 €
	3.fois	165,50 €
225	non-exécution du paiement du décompte dans un délai de 30 jours de la date du décompte:	
	1er rappel	11,00 €
	2ème rappel	27,50 €
	3ème rappel (recommandé)	
	<u>Dispositions générales</u>	
	Non-communication par les sociétés des résultats de manifestations officielles de la Fédération au responsable désigné par le Conseil d'Administration	
	première infraction	5,50 €
	deuxième infraction	11,00 €
	troisième infraction	16,50 €
	quatrième infraction	22,00 €
	toute infraction suivante	27,50 €